

et la discussion qui a eu lieu en comité des crédits ne laissait aucun doute. Tous les députés ont connu nos projets. Ceci ne s'adresse pas tant à l'honorable préopinant qu'à mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Bennett), qui tout à l'heure doutait que nous fussions autorisés.

M. GARDINER: N'oubliez pas que je suis limité par le règlement.

L'hon. M. DUNNING: J'espère que l'on tiendra compte de mon interruption à l'honorable député.

M. GARDINER: L'explication de l'honorable ministre me satisfait, et, me basant sur le rapport Palmer, je le félicite.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. GARDINER: Au moment de la suspension de la séance, j'allais aborder le sujet de l'immigration. J'ai été bien aise d'entendre le premier ministre déclarer cet après-midi que, si la Chambre le trouvait bon, tout le problème de l'immigration ferait l'objet d'une enquête devant l'un des comités. Je crois que ce serait la meilleure chose à faire, puisqu'il nous faut une politique d'immigration conforme à la situation actuelle. Celle-ci n'est plus du tout la même qu'en 1900 et après, et il nous faut modifier nos méthodes en conséquence. A partir de cette date, la construction des chemins de fer fut très active pendant un certain temps, et la colonisation trouvait de grandes étendues disponibles, ce qui permettait l'établissement de grand nombre d'immigrants chaque année. Maintenant que la construction de chemins de fer a diminué, l'arrivant trouve bien moins d'occasions de s'employer, et nous n'avons plus autant de lots à concéder aux colons. A mon sens, une politique nouvelle de colonisation s'impose. Et en cela nous devons voir à ce qu'il ne nous vienne pas plus d'immigrants que nous n'en pouvons placer. J'opine beaucoup dans le sens du premier ministre à ce sujet. Je connais l'entreprise de colonisation faite en collaboration avec le gouvernement impérial, mais cela ne compte que pour trois mille familles, et je ne serais pas étonné d'apprendre que la limite est déjà atteinte. Remettons toute la question à l'étude et exerçons-nous à trouver des moyens plus effectifs que ceux du passé. J'ai eu l'occasion de discuter souvent la question avec des gens qui prétendent s'y connaître, et l'on m'a déclaré que nombre d'immigrants venant d'Angleterre grâce au système de passage subventionné, prenaient le chemin des villes au lieu de s'établir sur des

fermes. Il leur est facile d'en agir ainsi près des grands centres de population. Avec cette politique, nous avons des immigrants qui viennent au Canada au prix réduit puis qui vont accroître la population de nos villes, ce qui n'est certainement pas pour le plus grand bien de notre pays. J'approuve cordialement un sérieux examen médical des immigrants, mais des plaintes sont venues de diverses sources au sujet de la sévérité de cet examen en Grande-Bretagne. J'ai aussi reçu des plaintes concernant l'examen médical sur le continent, mais on dit que cet examen n'est pas aussi rigoureux qu'en Angleterre. Si oui, dans une certaine mesure, les immigrants anglais sont victimes d'injustices. J'ignore si l'assertion est exacte ou non.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'y a pas encore eu d'examen sur le continent, et, jusqu'à présent, il y en a eu fort peu en Angleterre.

M. GARDINER: J'accepte l'explication. Si je porte ce sujet à l'attention du Gouvernement, c'est uniquement pour qu'il soit renseigné. Si on me le permet, je dirai quelques mots des anciens combattants dont la situation devient de plus en plus pressante. J'aimerais que cette question fût aussi soumise à un comité d'enquête. Nombreux sont les vétérans qui ont besoin d'un examen médical, mais qui n'ont pas l'argent voulu pour payer les honoraires du médecin. Ils sont incapables de travailler et, par conséquent, sont dans un état voisin de la misère. Il est possible que le ministre de la Santé (M. J. L. King) n'ait pas le pouvoir, dans le moment, de s'occuper de cette classe, mais il y a longtemps qu'une loi est devenue nécessaire pour ces anciens combattants. Ils ont servi fidèlement leur patrie, et leur santé est aujourd'hui dans un état précaire. A mon sens, que cette mauvaise santé soit due à la guerre ou non, peu importe. Il incombe au pays de voir à ce que ces soldats qui ont servi leur patrie si loyalement reçoivent les traitements médicaux qu'il appartient au Parlement de leur donner. Je fais un énergique appel à la Chambre au nom de ces vétérans, parce que je sais que plusieurs d'entre eux ont une santé délabrée et n'ont pas les moyens d'avoir les soins médicaux qu'ils devraient recevoir.

Le temps à ma disposition est presque écoulé, de sorte que je ne pourrai traiter plusieurs sujets que je me proposais d'aborder. Par exemple, il y a la question de subventions aux routes nationales. Nous avions une politique en vertu de laquelle, je crois, une subvention de 20 millions était accordée aux provinces pour leur aider à construire des grandes routes. Le parlement fédéral a un devoir à

[L'hon. M. Dunning.]